

FINANCE DURABLE

**Déclaration relative
aux principales
incidences négatives
des décisions
d'investissement sur
les facteurs de
durabilité**

Exercice 2025

Sommaire

1. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	3
2. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	4
2.2. Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés	5
2.3. Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux	10
2.4. Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers	11
3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité	13
3.1. Comitologie	13
3.2. Politique ISR	13
3.3. Incidences négatives prioritaires	13
3.4. Politiques d'engagement	14
3.5. Références aux normes internationales	15
3.6. Comparaison historique.....	15
4. Définition et taux de couverture pour chaque indicateur.....	16

1. Résumé des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

Malakoff Humanis prend en considération les principales incidences négatives de ses décisions d'investissement sur les facteurs de durabilité. Le présent document est la déclaration consolidée relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité du Groupe Malakoff Humanis (hors entités suivantes : La France Mutualiste, Médicis, Radiance, Mutuelle Renault, Unofi).

La présente déclaration relative aux principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité couvre une période de référence allant du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025 et intègre des comparaisons avec les années précédentes dont les rapports couvrent un périmètre comparable.

Depuis 2022, Malakoff Humanis ne pratique plus de gestion en direct ; la considération des principales incidences négatives est intégrée dans les stratégies d'investissement des fonds et mandats gérés par les sociétés de gestion externes dans lesquelles Malakoff Humanis décide d'investir.

2. Description des principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

L'indice de référence utilisé est mis à jour annuellement dans la lignée de l'allocation des investissements de Malakoff Humanis. Il est renseigné afin d'avoir un comparatif pertinent, les données sont calculées sur une unique date et ne sont pas issues de la moyenne des inventaires trimestriels. La valeur du benchmark a été portée au même montant que le portefeuille de Malakoff Humanis pour les indicateurs d'émissions carbone absolues (PAI 1) afin d'offrir une comparabilité pertinente. Il se décompose de la manière suivante :

	Poids
MSCI EMU dividendes nets réinvestis (en euro)	40,3%
MSCI World ex EMU	3,7%
Bloomberg Barclays Euro-Aggregate 1-5	17,2%
Bloomberg Barclays Euro-Aggregate	8,4%
Bloomberg Barclays Euro-Aggregate Treasury	1,0%
Bloomberg Barclays Euro Aggregate Corporate	10,6%
Bloomberg Barclays Euro High Yield ex Financials BB-B 3% Capped	5,0%
Bloomberg Euro Govt Inflation-Linked Bond All Maturities Total Return	4,6%
Bloomberg Barclays EM Hard Currency Aggregate Hedged EUR	0,1%
Ester + 1,5 %	6,4%
Thomson Reuters Convertible Index Global Hedged (en euro)	2,8%

2.2. Indicateurs applicables aux investissements dans des sociétés

Les principales incidences négatives ont été évaluées en utilisant deux fournisseurs de données : les émissions totales de GES, l'empreinte carbone et l'intensité carbone (incidences 1, 2 et 3) proviennent de Carbon4 Finance pour le portefeuille d'investissement. Les autres données sont fournies par MSCI.

Jusqu'à fin 2023, Sustainalytics était utilisé comme fournisseur de données (hors données carbone), il s'agit donc d'une évolution significative qui peut amener à des différences de résultats avant 2024, les données historiques sont disponibles dans les rapports précédents publiés sur le site internet de Malakoff Humanis. Les données pour le portefeuille sont directement issues de la plateforme ESG de Weefin qui permet d'agréger les informations fournies par Carbon4 Finance et MSCI ; les méthodologies de calcul ont été testées et vérifiées lors de l'implémentation de la plateforme.

18 milliards d'euros d'actions et d'obligations entreprises ont été analysés à fin 2025, cela couvre les entités d'assurance de personnes et de retraite complémentaire ainsi qu'Auxia et Auxia Assistance. Le montant évolue à la marge selon les fluctuations de marché sur les différents trimestres de l'année 2025 qui ont été moyennés afin d'obtenir les résultats présentés.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2025	Indice de référence Année 2025	Incidences Année 2024	Explication	Mesures prises, prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Émissions de gaz à effet de serre	Émissions de GES	Émissions de GES de niveau 1	144 611 tCO ₂ e	416 997 tCO ₂ e	134 158 tCO ₂ e	En tonne d'équivalent CO2	Stratégie de décarbonation des investissements.
		Émissions de GES de niveau 2	38 551 tCO ₂ e	80 326 tCO ₂ e	39 406 tCO ₂ e	Les obligations vertes ne sont pas prises en compte dans le calcul.	Amélioration du pilotage de la trajectoire de décarbonation grâce à l'implémentation d'une plateforme ESG.
		Émissions de GES de niveau 3	2 047 205 tCO ₂ e	3 113 550 tCO ₂ e	1 798 571 tCO ₂ e		
		Émissions totales de GES	2 230 367 tCO ₂ e	3 610 873 tCO ₂ e	1 972 135 tCO ₂ e		
	2. Empreinte carbone	Empreinte carbone ¹	133 tCO ₂ e /M€ investi	150 tCO ₂ e /M€ investi	141 tCO ₂ e /M€ investi	En tonne d'équivalent CO2 par million d'euros investi.	-50% d'empreinte carbone en intensité monétaire des investissements entre 2019 et 2030.
						Les obligations vertes ne sont pas prises en compte dans le calcul.	Suivi de la trajectoire avec un objectif intermédiaire de -20% entre 2022 et 2026.

¹ La donnée d'empreinte carbone de l'exercice 2024 a été corrigée.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2025	Indice de référence Année 2025	Incidences Année 2024	Explication	Mesures prises, prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	3. Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements ²	Intensité de GES des sociétés bénéficiaires des investissements	7 982 tCO2e/M€	7 043 tCO2e /M€	7 249 tCO2e/M€	En tonne d'équivalent CO2 par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissement	Stratégie de décarbonation des investissements.
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Part d'investissement dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	5,7 %	9,8 %	6,00%	En pourcentage	Sortie du charbon thermique depuis fin 2024 et objectif de sortie des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030.
	5. Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable	Part de la consommation et de la production d'énergie des sociétés bénéficiaires d'investissement qui provient de sources d'énergie non renouvelables, par rapport à celle provenant de sources d'énergie renouvelables	56,03 %	52,56 %	60,31%	En pourcentage du total des sources d'énergie	Exclusion des producteurs d'électricité à partir de charbon depuis fin 2024.
	6. Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique	Consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements par secteur à fort impact climatique	Agriculture, forêt et pêche : 0,33 GWh/EURm Industries extractives : 0,35 GWh/EURm Industrie manufacturière :	Agriculture, forêt et pêche : 5,48 GWh/EURm Industries extractives : 4,01 GWh/EURm Industrie manufacturière :	Agriculture, forêt et pêche : 1,77 GWh/EURm Industries extractives : 0,88 GWh/EURm Industrie manufacturière :	En GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des sociétés bénéficiaires d'investissements	

² La donnée d'intensité carbone de l'exercice 2024 a été corrigée afin d'intégrer les résultats de Carbon4 Finance et être cohérent avec les deux premiers PAI.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2025	Indice de référence Année 2025	Incidences Année 2024	Explication	Mesures prises, prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
			0,29 GWh/EURm Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation : 0,59 GWh/EURm Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et assainissement : 0,47 GWh/EURm Construction : 0,27 GWh/EURm Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles : 0,28 GWh/EURm Transport et stockage : 0,43 GWh/EURm Immobilier : 0,34 GWh/EURm	0,34 GWh/EURm Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation : 2,50 GWh/EURm Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et assainissement : 5,21 GWh/EURm Construction : 0,12 GWh/EURm Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles : 0,20 GWh/EURm Transport et stockage : 1,17 GWh/EURm Immobilier : 0,60 GWh/EURm	0,36 GWh/EURm Fourniture d'électricité, de gaz, de vapeur et de climatisation : 1,49 GWh/EURm Approvisionnement en eau, assainissement, gestion des déchets et assainissement : 2,05 GWh/EURm Construction : 0,14 GWh/EURm Commerce de gros et de détail et réparation de véhicules automobiles et de motocycles : 0,24 GWh/EURm Transport et stockage : 0,48 GWh/EURm Immobilier : 0,39 GWh/EURm		
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif	Part des investissements effectués dans des sociétés ayant des sites / établissements situés dans ou à proximité de zones sensibles sur le plan de la biodiversité, si les activités de ces sociétés ont une	8,8 %	13,99 %	8,28%	En pourcentage	Mise en place d'une stratégie biodiversité. Feuille de route définie afin de renforcer les actions réduisant les impacts négatifs des investissements sur la biodiversité.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2025	Indice de référence Année 2025	Incidences Année 2024	Explication	Mesures prises, prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
		incidence négative sur ces zones					
Eau	8. Rejets dans l'eau sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité	Tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,01 t/M€	0,59 t/M€	0,12 t/M€	En tonne de rejets par million d'euros investi	Mesure des impacts négatifs des investissements sur la biodiversité en identifiant la répartition par pression.
Déchets	9. Ratio de déchets dangereux	Tonnes de déchets dangereux et de déchets radioactifs produites par les sociétés bénéficiaires d'investissements par million d'euros investi, en moyenne pondérée	0,04 t/M€	1,39 t/M€	1,12 t/M€	En tonne de déchets par million d'euros investi	
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui ont participé à des violations des principes du Pacte mondial des Nations unies ou des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales	0,00 %	0,01 %	0,00%	En pourcentage	Les sociétés présentant un niveau grave de controverse ne sont pas investissables ou à exclure.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2025	Indice de référence Année 2025	Incidences Année 2024	Explication	Mesures prises, prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	11. Absence de processus et de mécanismes de contrôle de la conformité aux principes du Pacte mondial des Nations-Unies et aux principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Part d'investissement dans des sociétés qui n'ont ni de mécanismes de traitement des plaintes ou des différents permettant de remédier à de telles violations	0,67 %	0,85 %	0,69%	En pourcentage	
	12. Écart de rémunération entre les femmes et les hommes non corrigé	Écart de rémunération moyen non corrigé entre les femmes et les hommes au sein des sociétés bénéficiaires d'investissement	13,58 %	14,85 %	10,81%	En pourcentage des salaires bruts des hommes	
	13. Mixité au sein du conseil d'administration	Ratio femmes / hommes moyen dans les organes de gouvernance dans les sociétés concernées	41,66 %	40,79 %	40,82%	En pourcentage du nombre total des membres	

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2025	Indice de référence Année 2025	Incidences Année 2024	Explication	Mesures prises, prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Part d'investissement dans des sociétés qui participent à la fabrication ou à la vente d'armes controversées	0,00 %	0,02 %	0,00%	En pourcentage	Exclusion des sociétés dès le premier euro de chiffre d'affaires associé aux armes interdites (bombes à sous munition, mines antipersonnel, chimiques, biologiques).
Questions sociales et de personnel	Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail	Part d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents du travail	1,4 %	2,9 %	4,51%	En pourcentage d'investissement dans des sociétés sans politique de prévention des accidents	

2.3. Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

Les principales incidences négatives ont été évaluées en utilisant les données fournies par Carbon4 Finance pour l'indicateur 15 et MSCI pour l'indicateur 16. En 2024, la source utilisée pour les deux indicateurs était MSCI, les méthodologies carbone étant différentes entre les deux fournisseurs, l'historique est difficilement comparable.

15 milliards d'euros d'obligations d'états ont été analysés à fin 2025, cela couvre les entités d'assurance de personnes et de retraite complémentaire ainsi qu'Auxia et Auxia Assistance. Le montant est stable sur les différents trimestres de l'année 2025 qui ont été moyennés afin d'obtenir les résultats présentés.

Indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2025	Indice de référence Année 2025	Incidences Année 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Environnement	15. Intensité de GES	Intensité de GES des pays d'investissement	0,049 ktCO ₂ e/M€	0,048 ktCO ₂ e/M€	0,18 ktCO ₂ e/M€	En kilotonne d'équivalent CO2 par million d'euros de produit intérieur brut	Stratégie de décarbonation des investissements.
Social	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales	Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales, au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations unies ou, le cas échéant, du droit national	0 0,00 %	4 4,12 %	4 4,69%	En nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissement	Les émetteurs présentant un niveau grave de controverse ne sont pas investissables ou à exclure.

2.4. Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

Les principales incidences négatives ont été évaluées en utilisant les données fournies par MSCI.

2,5 milliards d'euros d'investissements immobiliers ont été analysés et correspondent aux deux principaux fonds (98% des investissements immobiliers) à fin 2025, cela couvre les entités d'assurance de personnes et de retraite complémentaire ainsi qu'Auxia et Auxia Assistance. Le montant est stable sur les différents trimestres de l'année 2025 qui ont été moyennés afin d'obtenir les résultats présentés.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Élément de mesure	Incidences Année 2025	Incidences Année 2024	Explication	Mesures prises, mesures prévues et cibles définies pour la période de référence suivante
Combustibles fossiles	17. Exposition à des combustibles fossiles via des actifs immobiliers	Part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles	NC	0,01 %	En pourcentage	Aucune détention d'actifs immobiliers servant aux usages précisés au PAI 17.

Efficacité énergétique	18. Exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	Part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique	NC	18,61 %	En pourcentage	Acquisition de biens immobiliers ayant de bonnes performances énergétiques attestées par des certifications ou labels.
-------------------------------	---	---	----	---------	----------------	--

INDICATEURS SUPPLÉMENTAIRES APPLICABLES AUX INVESTISSEMENTS DANS DES ACTIFS IMMOBILIERS

Émissions de gaz à effet de serre	18. Émissions de GES	Total des émissions de GES générées par des actifs immobiliers	7 616	7 516	En kilogramme d'équivalent de CO2 par an par million d'euros	Acquisition de biens immobiliers ayant de bonnes performances environnementales.
--	----------------------	--	-------	-------	--	--

3. Description des politiques visant à identifier et hiérarchiser les principales incidences négatives sur les facteurs de durabilité

3.1. Comitologie

L'évolution de la politique ISR et les modalités d'intégration des enjeux de durabilité font l'objet d'un processus de validation : les différentes commissions concernées (financières, audit et risque, stratégie et développement) rendent leur avis, avant validation par les **conseils d'administration**.

Chaque année, l'équipe ISR présente les évolutions de la politique ISR et peut soumettre des points à valider ou pour information aux conseils d'administration des entités.

Après avoir participé à la construction de la feuille de route RSE, le **Comex** a la charge de son suivi régulier et de la bonne réalisation des ambitions qui ont été fixées.

Au niveau opérationnel, un **comité ISR** est responsable de la revue des critères d'exclusion, de l'implémentation des règles d'application de la politique d'investissement responsable (notamment sur la trajectoire de réduction des émissions de CO₂) et de vote, ainsi que des autres thématiques associées à sa mise en œuvre.

Des **comités dédiés aux différentes classes d'actif** sont en place et les due diligences financières et extra-financières y sont présentées afin de prendre des décisions sur les propositions d'investissement.

3.2. Politique ISR

La politique d'investissement responsable³ prévoit une démarche d'amélioration sur quatre thématiques jugées prioritaires par le Groupe : la parité, le handicap, le climat, et la biodiversité.

Sa mise en œuvre opérationnelle s'articule autour de trois axes complémentaires : l'inéligibilité d'activités controversées, une politique d'investissement et d'engagement intégrant des critères ESG, la croissance des investissements à contribution positive.

Ces critères sont désormais intégrés dans les appels d'offre des mandats et des fonds dédiés. Ils figurent dans les conventions de gestion mises en place avec les gérants.

La politique ISR du groupe Malakoff Humanis s'applique à l'ensemble des actifs logés dans ses entités d'assurance de personnes et de retraite complémentaire. Les entités et affiliés du Groupe (La France Mutualiste, Médicis, Radiance, Mutuelle Renault, Unofi) travaillent également à la mise en place de la politique ISR au niveau de leurs investissements.

Exclusions sectorielles et normatives

De façon transversale, une politique d'exclusion s'applique à tous les encours. Elle porte sur les revenus associés aux armes controversées (mines antipersonnel, bombes à sous-munitions, armes chimiques et biologiques), à la production de tabac et l'implantation des sièges sociaux dans des paradis fiscaux⁴. Début 2023, le groupe a validé une politique de sortie du charbon thermique et des critères de sélectivité dans les énergies fossiles non conventionnelles afin d'amorcer une sortie progressive.

Réduction du périmètre d'investissement selon des critères ESG

Pour chaque fonds dédié, le périmètre d'investissement est réduit de 20% ; les entreprises dont les performances ESG sont les moins bonnes ne sont pas investissables par les gérants, que ce soit pour des raisons d'exclusion sectorielle et normative, ou en lien avec les notes ESG obtenues. Cette approche se fait en collaboration avec les partenaires de gestion. Toute nouvelle décision d'investissement intègre également ce critère comme prérequis.

3.3. Incidences négatives prioritaires

La stratégie ISR de Malakoff Humanis permet de hiérarchiser les incidences négatives et d'en dégager plusieurs prioritaires :

³ La politique ISR de Malakoff Humanis est disponible ici : [Documents de reporting - RSE de Malakoff Humanis | Malakoff Humanis](#)

⁴ Liste d'exclusion définie en recourant à la liste européenne ETNC et à la notation de l'ONG Tax Justice Network.

Indicateur d'incidences négatives sur la durabilité		Politique ISR de Malakoff Humanis	Critère / objectif en place	Périmètre
Émissions de gaz à effet de serre	2. Empreinte carbone			Investissements cotés
	15. Intensité de GES (<i>souverains</i>) 18. Émissions de GES (<i>immobilier</i>)	Stratégie de décarbonation des investissements	Réduction de 50% de l'empreinte carbone par intensité monétaire entre 2019 et 2030	Stratégie en cours de finalisation pour les encours non cotés et en cours de construction pour les actifs immobiliers
	4. Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles	Sortie du charbon thermique depuis fin 2024 et objectif de sortie des énergies fossiles non conventionnelles d'ici 2030	Exclusion des producteurs de charbon ou d'électricité issue du charbon, de développeurs de nouveaux projets. Exclusion des nouveaux flux dès 10% et du stock dès 20% de production associée aux énergies fossiles non conventionnelles	Ensemble des investissements
Biodiversité	7. Activités ayant un impact négatif	Définition d'une stratégie biodiversité : piloter, réduire, favoriser	Feuille de route formalisée en 2025 accompagnée d'objectifs	Ensemble des investissements
Les questions sociales et de personnel	10. Violations des principes du Pacte mondial des Nations-Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des multinationales	Prise en considération des controverses graves	Exclusion des émetteurs impliqués dans des controverses graves dont des violations des normes internationales	Ensemble des investissements
	16. Pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (<i>souverain</i>)			
	13. Mixité au sein du conseil d'administration	Prise en considération dans les bonnes pratiques de gouvernance lors du vote aux assemblées générales	Favoriser des organes de gouvernance équilibrés : 40% minimum H / F	Ensemble des investissements
	14. Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques et armes biologiques)	Exclusion des armes interdites (MAP, BASM, chimiques, biologiques)	Dès le premier euro de chiffre d'affaires associé à la production ou commercialisation d'armes interdites	Ensemble des investissements

3.4. Politiques d'engagement

L'engagement de Malakoff Humanis se traduit historiquement par le vote aux assemblées générales des sociétés détenues en action dans son portefeuille d'investissement. N'ayant pas de gestion en direct, il est demandé aux sociétés de gestion d'appliquer la politique de vote propre de Malakoff Humanis pour ses encours dédiés (fonds, mandats).

L'équipe ISR de Malakoff Humanis demande annuellement aux sociétés de gestion des rapports de vote afin de réaliser des statistiques et de suivre les tendances pour ses encours dédiés.

Tout comme les années précédentes, 2025 a été une année riche en échanges avec d'autres acteurs financiers (gérants d'actif, investisseurs institutionnels, etc.) dans le cadre de groupes de travail abrités au sein du Forum pour l'Investissement Responsable (FIR) ou de l'Association Française des Investisseurs Institutionnels (af2i). Les échanges sur la mesure de l'engagement ont eu lieu sur l'année et ont été finalisés à la fin du 1^{er} trimestre 2026 avec la rédaction d'un cadre de référence. Sur la thématique sociale, nous avons participé à un groupe de travail sur le handicap et à la rédaction d'un guide afin d'outiller les investisseurs pour une meilleure intégration de ces enjeux.

Malakoff Humanis structure sa démarche d'engagement, celle-ci devrait être finalisée courant 2026.

3.5. Références aux normes internationales

Malakoff Humanis est membre des Principes pour l'Investissement Responsable depuis mars 2023. À ce titre, le Groupe s'engage à intégrer les enjeux environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) dans ses investissements, à sensibiliser ses parties prenantes, et à rendre compte des démarches d'amélioration mises en œuvre.

Dans le cadre de l'Accord de Paris, Malakoff Humanis s'est fixé un objectif de réduction de l'empreinte carbone de ses investissements et met en place des actions afin de l'atteindre.

Malakoff Humanis est signataire du Pacte Mondial des Nations Unies et intègre dans ses conventions de gestion l'exclusion des sociétés identifiées avec des controverses de niveau grave. Ce critère permet de prendre en compte les normes internationales telles que les principes de l'OCDE ou la Pacte mondial des Nations unies et de ne pas investir dans des sociétés ayant violé à minima l'une d'entre elles. Un suivi est assuré par les sociétés de gestion pour les fonds dédiés et mandats ; en supplément, l'équipe ISR de Malakoff Humanis réalise un contrôle de second niveau.

3.6. Comparaison historique

Le chapitre 2 de ce rapport intègre dans les tableaux d'indicateurs d'incidences négatives sur la durabilité, les données pour l'année 2024. Comme indiqué au début du rapport, le fournisseur de données a changé en 2024. La comparabilité pour les données antérieures (disponibles en ligne dans les précédents rapports) est donc plus limitée.

Concernant les émissions de gaz à effet de serre (PAI 1 à 3), les résultats à fin 2025 maintiennent les tendances déjà constatée les années précédentes. Le portefeuille d'investissement enregistre tout de même une hausse des émissions absolues, qui restent malgré tout bien inférieures au niveau du benchmark. Seule l'intensité en fonction du chiffre d'affaires présente un résultat supérieur à celui du benchmark. Concernant les souverains, l'intensité carbone est similaire entre le portefeuille d'investissement analysé et le benchmark, la donnée n'est pas comparable avec celle de 2024 du fait du changement de fournisseur.

Les indicateurs sociaux sont dans l'ensemble stables, mise à part pour les écarts de rémunération où on note une détérioration du résultat par rapport à fin 2024. Quelques indicateurs présentent une amélioration, c'est le cas par exemple avec les politiques de prévention des accidents au sein des entreprises. Le portefeuille présente une meilleure performance sociale que son benchmark.

Concernant les taux de couverture, on observe leur maintien par rapport à l'année dernière.

Contrairement à l'année dernière, PAI 16 n'enregistre pas de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales selon l'évaluation MSCI, là où 4 pays sont identifiés pour le benchmark et représentent un poids non-négligeable de 4%.

Enfin, la non-présence d'investissements en lien avec les armes controversées se maintient en 2025 et permet d'attester de la bonne conformité de cette exclusion formalisée dans la politique ISR de Malakoff Humanis.

4. Définition et taux de couverture pour chaque indicateur

Indicateurs applicables à des investissements dans des sociétés

1/ Émissions des gaz à effet de serre (GES) : émissions de GES attribuables au portefeuille en fonction de la part de détention pour chaque investissement. Cet indicateur provient de l'évaluation Carbon4 Finance.

- Portefeuille⁵ : Taux de couverture : 90,24 %
- Indice de référence : Taux de couverture : 96,76 %

2/ Empreinte carbone : présentée sous forme d'intensité monétaire, l'empreinte est le résultat des émissions de GES divisées par la valeur des investissements. Elle s'exprime donc en tonne de GES par million d'euros investis. Cet indicateur provient de l'évaluation Carbon4 Finance.

- Portefeuille : Taux de couverture : 90,24 %
- Indice de référence : Taux de couverture : 96,76 %

3/ Intensité carbone (scopes 1, 2 et 3) : quantité de gaz à effet de serre produite en fonction du chiffre d'affaires des entreprises (par million d'euros de revenu généré). L'intensité carbone prend en compte le poids de l'entreprise dans le portefeuille.

- Portefeuille : Taux de couverture : 90,24 %
- Indice de référence : Taux de couverture : 96,76 %

4/ Exposition à des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles : part des investissements effectués dans des sociétés actives dans le secteur des combustibles fossiles.

- Portefeuille : Taux de couverture : 94,25 %
- Indice de référence : Taux de couverture : 97,98 %

5/ Part de la consommation et de la production d'énergie non renouvelable : pourcentage du portefeuille investi dans des entreprises consommant ou produisant de l'énergie issue de ressources non renouvelables.

- Portefeuille : Taux de couverture : 94,09 %
- Indice de référence : Taux de couverture : 89,52 %

6/ Intensité de la consommation d'énergie par secteur à fort impact climatique : consommation d'énergie en GWh par million d'euros de chiffre d'affaires des entreprises investies, par secteur à fort impact climatique (selon la nomenclature NACE).

- Portefeuille : Taux de couverture : 93,57 %
- Indice de référence : Taux de couverture : 90,08 %

7/ Activités ayant une incidence négative sur des zones sensibles sur le plan de la biodiversité : part des investissements du portefeuille, si les activités de ces sociétés ont une incidence négative sur ces zones.

- Portefeuille : Taux de couverture : 94,41 %
- Indice de référence : Taux de couverture : 97,96 %

8/ Rejets dans l'eau : tonnes de rejets dans l'eau provenant des sociétés investies, par million d'euros en moyenne pondérée du portefeuille.

- Portefeuille : Taux de couverture : 10,38 %
- Indice de référence : Taux de couverture : 8,69 %

9/ Ratio de déchets dangereux : tonnes de déchets dangereux générés par les entreprises investies, par million d'euros investi, exprimées en moyenne pondérée du portefeuille.

- Portefeuille : Taux de couverture : 93,22 %
- Indice de référence : Taux de couverture : 56,03 %

⁵ Les PAI 1, 2 et 3 fournis par Carbon4 Finance sont agrégés et intègrent les actions, obligations d'entreprises et obligations d'états.

10/ Violations des principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE pour les entreprises multinationales : part des investissements du portefeuille exposés à des entreprises en violation avec les principes du Pacte mondial ou les principes directeurs de l'OCDE.

- Portefeuille : Taux de couverture : 94,61 %

- Indice de référence : Taux de couverture : 98,44 %

11/ Absence de processus et de mécanismes de conformité aux principes du Pacte mondial des Nations Unies et des principes directeurs de l'OCDE à l'intention des entreprises multinationales : part des investissements du portefeuille exposés à des entreprises qui ne peuvent pas surveiller la conformité avec les principes du Pacte mondial des Nations Unies ou les principes directeurs de l'OCDE.

- Portefeuille : Taux de couverture : 94,25 %

- Indice de référence : Taux de couverture : 98,39 %

12/ Écart de rémunération entre femmes et hommes non corrigé : écart entre la rémunération horaire brute moyenne des salariées femmes et la rémunération horaire brute moyenne des salariés hommes, exprimée en pourcentage de la rémunération horaire brute moyenne des salariés hommes.

- Portefeuille : Taux de couverture : 85,64 %

- Indice de référence : Taux de couverture : 72,67 %

13/ Mixité au sein du conseil d'administration : moyenne pondérée du pourcentage de femmes au sein des conseils dans les entreprises investies (moyenne pondérée du nombre de femmes au sein du conseil d'administration / moyenne pondérée du nombre de membres au sein du conseil d'administration).

- Portefeuille : Taux de couverture : 93,60 %

- Indice de référence : Taux de couverture : 95,01 %

14/ Exposition à des armes controversées (mines antipersonnel, armes à sous-munitions, armes chimiques ou armes biologiques) : part des investissements dans des sociétés impliquées dans la fabrication ou à ou la vente d'armes controversées.

- Portefeuille : Taux de couverture : 94,63%

- Indice de référence : Taux de couverture : 98,44 %

Indicateurs supplémentaires

1/ Investissements dans des entreprises sans politique de prévention des accidents du travail : pourcentage d'investissements exposés à des sociétés sans politique de prévention des accidents.

- Portefeuille : Taux de couverture : 94,38%

- Indice de référence : Taux de couverture : 98,44 %

Indicateurs applicables aux investissements dans des émetteurs souverains ou supranationaux

1/ Intensité de gaz à effet de serre (GES) des pays d'investissement : émissions de CO2 relatives aux pays ; quantité d'émissions carbone produites par unité de PIB, mesurée en kilotonnes par million d'euros de PIB des pays investis.

- Portefeuille : Taux de couverture : 90,24 %

- Indice de référence : Taux de couverture : 95,07 %

2/ Nombre de pays d'investissement connaissant des violations de normes sociales (en nombre absolu et en proportion du nombre total de pays bénéficiaires d'investissements), au sens des traités et conventions internationaux, des principes des Nations Unies ou, le cas échéant, du droit national.

- Portefeuille : Taux de couverture : 81,30%

- Indice de référence : Taux de couverture : 91,45 %

Indicateurs applicables aux investissements dans des actifs immobiliers

1/ Combustibles fossiles : part d'investissement dans des actifs immobiliers utilisés pour l'extraction, le stockage, le transport ou la production de combustibles fossiles

- Portefeuille : Taux de couverture : 0,00%

2/ Efficacité énergétique : exposition à des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique : part d'investissement dans des actifs immobiliers inefficaces sur le plan énergétique

- Portefeuille : Taux de couverture : 0,00%

Indicateurs supplémentaires

1/ Émissions de GES : total des émissions des GES générées par des actifs immobiliers

- Portefeuille : Taux de couverture : 82 %



MALAKOFF HUMANIS
21 rue Laffitte, 75009 Paris